



FICHE DE DONNÉE DE SECURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Hercules BACTA-Life	
Autres moyens d'identification		
Code du produit	7396E	
Synonymes	Part Numbers: 222031, 222041	
Usage recommandé	Drain Opener.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
	Renseignements sur le fabricant	Distributeur
NOM DE LA SOCIETE	HCC Holdings, Inc. an Oatey Affiliate	Oatey Canada Supply Chain Services Co.
Adresse	4700 West 160th Street Cleveland, OH 44135	145 Walker Drive Brampton, ON L6T 5P5, Canada
Téléphone	216-267-7100	
Courriel	info@oatey.com	
Évacuation en urgence	CHEMTREC 1-800-424-9300 (Outside the US 1-703-527-3887)	
Emergency First Aid	1-877-740-5015	
Personne-ressource	MSDS Coordinator	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Lorsque sec, peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.	
Conseil de prudence		
Prévention	Lavez vigoureusement après manipulation. Porter une protection oculaire/faciale.	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.	
Stockage	Aucune.	
Élimination	Aucune.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bicarbonate de sodium		144-55-8	20-40

Urée	57-13-6	10-30
Bi-Chem TD 800	néant	10-20
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	10-15
Chlorure de sodium	7647-14-5	5-15
Chlorure de potassium	7447-40-7	1-10
Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	7722-76-1	1-5
Percarbonate de sodium	15630-89-4	1-5
Esperase 6.0T	néant	0-1.5
Tomadol 91-8	68439-46-3	0-1.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air. Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il existe un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'explosion : Éviter la formation de poussière; une poussière fine dispersée dans l'air en une concentration suffisante et en présence d'une source d'allumage constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Inhalable

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m ³	Poussières totales.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées. Assurer l'accès à une douche oculaire.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.		
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.		
Protection respiratoire	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), porter un masque respiratoire complet à adduction d'air approuvé.		
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.		
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.		

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Havane.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Aucune
Point d'éclair	Aucune
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Combustible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Sans objet.

Densité relative	1.1
Solubilité	
Solubilité (eau)	5 - 8 % self dispersing
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Autres informations	
Propriétés explosives	Données non disponibles.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	0 g/l 0% en poids

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Substances caustiques. Acides. Bleach.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bicarbonate de sodium (CAS 144-55-8)		
Aiguë		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	4220 mg/kg
Chlorure de potassium (CAS 7447-40-7)		
Aiguë		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3020 mg/kg
Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 10000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 42 mg/l, 1 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	3550 mg/kg
Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 1000 mg/m ³ , 8 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	2000 - 4250 mg/kg
Tomadol 91-8 (CAS 68439-46-3)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2 g/kg
Urée (CAS 57-13-6)		
Aiguë <i>Orale</i> DL50	Rat	8471 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bicarbonate de sodium (CAS 144-55-8)		
Aquatique Crustacés	CE50 Daphnia	2350 mg/l, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Poisson	CL50	Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>)	8600 mg/l, 96 heures
Chlorure de potassium (CAS 7447-40-7)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)	149 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	435 mg/l, 96 heures
Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)	340.7 - 469.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>)	1294.6 mg/l, 96 heures
Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 85.9 mg/l, 96 heures
Percarbonate de sodium (CAS 15630-89-4)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Pimephales promelas	70.7 mg/l, 96 heures
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 96 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	> 100 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Pimephales promelas	300 mg/l, 10 Jours
Tomadol 91-8 (CAS 68439-46-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	6 - 12 mg/l, 96 heures
Urée (CAS 57-13-6)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)	3910 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gourami géant (<i>colisa fasciata</i>)	5 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Urée (CAS 57-13-6) -2.11

Mobilité dans le sol Se disperse dans l'eau

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les contenants vides peuvent contenir un résidu du produit, se conformer aux avertissements de l'étiquette, même une fois le contenant vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Percarbonate de sodium (CAS 15630-89-4)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	21-Juin-2016
Date de la révision	-
Version n°	01

Avis de non-responsabilité

HCC Holdings Inc. an Oatey Affiliate ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.